

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU GERS



MAIRIE DE LAHAS
32130

COMPTE RENDU
CONSEIL MUNICIPAL
DU 25 JUIN 2015

PRÉSENCE

L'an deux mille quinze, le 25 du mois de juin à 20h30, le conseil municipal de Lahas, dûment convoqué le 22 juin 2015, s'est réuni sous la présidence de Gérard FAURÉ, Maire.

Étaient présents : Yves-Marie CORFA, Laure COSTANTINI, Pierre DANOS, Jeanine LAIRLE, Muriel LEBOURGEOIS, Éric MENON.

Étaient excusés : Thierry BIRAN (pouvoir à Laure COSTANTINI), Marie-Josée DARRÉ (pouvoir à Pierre DANOS), Nicolas DESTIEUX, José SIMORRE (pouvoir à Gérard FAURÉ).

Pierre DANOS a été désigné secrétaire de séance.

DÉBUT DE SÉANCE

21h00

ORDRE DU JOUR

- élections délégués élections sénatoriales
- approbation du fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales
- autorisation validation agenda accessibilité
- annulation et remplacement délibération affectation du résultat
- achat matériel sono et projection
- questions diverses

ÉLECTIONS DÉLÉGUÉS ÉLECTIONS SÉNATORIALES

Il est procédé à l'élection des délégués du conseil municipal (1 délégué) et de leurs suppléants (3 suppléants) en vue de l'élection sénatoriale partielle du 6 septembre 2015.

Gérard FAURÉ est candidat pour le poste du délégué titulaire, il obtient 10 voix.

Thierry BIRAN, Pierre DANOS et Jeanine LAIRLE sont candidats pour les postes de suppléants, ils obtiennent chacun 10 voix.

APPROBATION DU FONDS DE PÉRÉQUATION DES RESSOURCES INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES

Monsieur le Préfet a transmis la répartition du Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales de droit commun pour le territoire de la 3CAG, établie selon les dispositions des articles L2336-3 et L2336-5 du CGCT. Toutefois, l'EPCI et les communes membres

peuvent voter une répartition dérogatoire soit à la majorité des 2/3, soit libre.

L'enveloppe 2015 pour le territoire de la 3CAG s'élève à 249 615 € soit une augmentation de 35,54% par rapport à l'enveloppe 2014 qui s'élevait à 184 160 €.

L'enveloppe 2015 répartit 191 655 € pour les communes et prévoit une dotation de 57 960 € pour la Communauté.

La commission Finances de la Communauté s'est réunie pour présenter plusieurs hypothèses de répartition telles que définies dans le tableau ci-dessous.

- Première hypothèse : reverser l'enveloppe communautaire, à part égale entre les communes, soit 1932 € qui s'ajoute à l'enveloppe de droit commun de chaque commune.
- Seconde hypothèse : reverser aux communes le montant le plus favorable entre le FPIC versé en 2014 ou le FPIC de droit commun 2015. Cette répartition permet de conserver une partie de l'enveloppe communautaire soit 43 778 €, et ainsi compenser dans une moindre mesure la diminution des dotations de l'État et de manière plus générale la baisse du panier des ressources de la communauté de plus de 172 000 €, de 2015 par rapport à 2014.

Après une vive discussion autour des différentes hypothèses, et notamment sur les besoins financiers des petites communes et plus largement sur l'impact dans l'économie locale des ressources financières des petites communes, le conseil communautaire, moins une voix contre, délibère en faveur de la première hypothèse.

Monsieur le Maire invite les membres de son conseil municipal à délibérer en faveur de l'une ou l'autre des hypothèses. Il propose de voter en faveur de la décision du conseil communautaire, soit la première hypothèse. Le FPIC de la commune de LAHAS sera donc de 5 610 € en 2015 (il était de 4 013 € en 2014 et aurait été inchangé dans le cas du choix de la deuxième hypothèse).

- **10 voix pour, 0 abstention, 0 voix contre.**

AUTORISATION VALIDATION AGENDA ACCESSIBILITÉ

Gérard FAURÉ et Pierre DANOS exposent le compte rendu de l'entretien avec Didier LOUBENS, conseiller de la DDT, suite à leur réunion en mairie le 22 juin 2015. Nous devons rédiger un Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) de nos Établissements Recevant du Public (ERP) et de notre Installation Ouverte au Public (IOP).

Nos trois ERP sont la mairie, la salle des fêtes et l'église.

La mairie est pratiquement aux normes, il reste à abaisser le seuil de la porte d'entrée (il est à légèrement au dessus de 2 cm) et à poser un panneau indiquant la mairie au dessus de la porte. Monsieur le Maire va signer une déclaration de conformité de cet ERP.

La salle des fêtes doit être mise aux normes. M. THOMASIN, architecte, a été mandaté pour élaborer un projet de rénovation de la salle incluant la mise aux normes d'accessibilité.

L'église présente une grosse difficulté pour la mise en accessibilité du fait de la topographie des lieux. Nous pouvons présenter un aménagement de l'escalier pour les personnes en difficulté de déplacement en l'accompagnant d'une demande de dérogation.

Le cimetière est classé dans les IOP. Il reste à aménager l'entrée avec une place handicapée.

Les grandes lignes de cet Ad'AP sont proposées au vote, il devra être élaboré et déposé avant le 27 septembre. Le conseil municipal autorise M. le Maire à signer tous les documents nécessaires.

- **10 voix pour, 0 abstention, 0 voix contre.**

ANNULATION ET REMPLACEMENT DÉLIBÉRATION AFFECTATION DU RÉSULTAT

À la demande de la Perception, nous devons rectifier la délibération concernant l'affectation du résultat 2014. Le déficit des restes à réaliser de 1 500 € n'étant pas été pris en compte par le Trésor Public, il convient de mettre cette somme à zéro. De ce fait, l'article 10.68 concernant l'affectation en réserve redevient égal au déficit soit 732,59 € arrondi à 733 €.

Le Conseil Municipal annule la délibération du 3 avril 2015 ayant le même objet et vote la nouvelle proposition.

- **10 voix pour, 0 abstention, 0 voix contre.**

ACHAT MATÉRIEL SONO ET PROJECTION

Du matériel issu du catalogue Manutan Collectivités est présenté :

- une sonorisation portable (278 € HT) ;
- un vidéoprojecteur (529 € HT) ;
- un écran de projection 200 cm x 200 cm (107 € HT).

L'ensemble du matériel est proposé à la commande.

- **10 voix pour, 0 abstention, 0 voix contre.**

QUESTIONS DIVERSES

Déploiement de la fibre optique pour améliorer le débit Internet de toutes les habitations.

Le Département s'est engagé à ce que tous les habitants du Gers puissent bénéficier au minimum d'un débit de 8 Mb/s. Cela passe par la montée en puissance de tous les répartiteurs (arrivée de la fibre optique à ces répartiteurs), du redéploiement du réseau Wifi et pour les zones blanches, de l'aide à l'installation d'un récepteur satellite. Concernant Lahas, la fibre va être posée en octobre 2015 à Maurens (bénéficiant aux habitants du Nord Est de la commune), en décembre 2015 à Bézéril (bénéficiant aux habitants du village et le long de la RD 247), au dernier trimestre 2015 sur le château d'eau (WIFI). Le répartiteur de Montiron (bénéficiant aux habitants du Nord Ouest de la commune, jusqu'au Pichard) sera lui raccordé à la fibre au premier trimestre 2017, de même que le répartiteur de Noilhan (pose de la fibre depuis Bézéril, en passant par le village et en longeant la D247 ensuite). Cela entraînera la création d'un sous-répartiteur au village.

FIN DE SÉANCE

23h00